

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. LA JUSTICE DU TEXAS EMPÊCHE UNE EXÉCUTION
Le 2 décembre, la cour d'appel pénale du Texas a accordé un sursis à John Battaglia, un homme de 61 ans qui devait être exécuté au Texas le 7 décembre. Le sursis est destiné à permettre à la cour d'examiner la question de son aptitude mentale à être exécuté.

En avril 2002, un jury du comté de Dallas a déclaré **John Battaglia** coupable d'avoir tué ses filles, âgées de six et neuf ans, le 2 mai 2001. Après que l'exécution a été programmée, l'avocat de John Battaglia a déposé un recours au titre de l'arrêt rendu en 1986 par la Cour suprême fédérale, *Ford c. Wainwright*, interdisant d'exécuter des personnes mentalement inaptes – c'est-à-dire qui ne sont pas en mesure de comprendre le motif ou la réalité de leur peine. En 2007, dans l'arrêt *Panetti c. Quarterman*, une affaire jugée au Texas, la Cour suprême a statué qu'au titre de l'arrêt Ford « le fait qu'un prisonnier ait conscience de la raison retenue par l'État pour l'exécuter n'est pas la même chose que le fait de comprendre cette raison de manière rationnelle. »

Trois psychologues ont conclu que John Battaglia n'était pas apte à être exécuté car il souffrait d'un trouble délirant. Un quatrième psychologue a déclaré qu'il estimait que John Battaglia était apte à être exécuté. Le 18 novembre 2016, le juge a rendu sa décision, confirmant l'aptitude de John Battaglia. Cette décision a été transmise pour réexamen à la cour d'appel pénale du Texas.

Le 2 décembre, cette juridiction a annoncé : « après réexamen du dossier, la présente cour estime qu'il est nécessaire qu'elle ait des informations exhaustives au sujet de l'appel dans cette affaire. » Elle a donné à la défense et à l'accusation un délai de 60 jours pour déposer leurs mémoires, et a différé l'exécution.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour l'instant. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 246/16. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/amr51/5188/2016/fr/.

Nom : John Battaglia
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 246/16, AMR 51/5276/2016, 5 décembre 2016.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

